



Réunion du Conseil Municipal **du 25 mars 2019 à 19h30**

Procès-verbal

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 25 mars 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Edith LAFORET, M. GIRIN Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, M. GRODZKI, Mme VIVIER, M. DEVILLE, Mme PARIOT, M. KALFON, M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY, Mme RIVET, Mme MICHON, M. DI LUZIO, Mme SAVETIER, Mme BONIN RUET, M. WADBLED, Mme GIRAUD, Mme LACHIZE, M. DE SIGOYER, M. GUILLOT, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS.

ABSENTS AVEC POUVOIR : 0

ABSENTS SANS POUVOIR : 0

SECRETARE : Mme JONCHY

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

A - FINANCES

1 – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Aux termes de l'article L 1612 – du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire. Les résultats du compte administratif doivent être conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier. Un projet de compte administratif est transmis à chaque Conseiller Municipal.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

• Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2018	Mandats émis	Charges rattachées	TOTAUX
011	Charges à caractère général	929 148.05 €	40 523.28 €	969 671.33 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 778 877.53 €	0	1 778 877.53 €
014	Atténuations de produits	143 854.23 €	0	143 854.23 €
65	Autres charges de gestion courante	616 363.53 €	0	616 363.53 €
66	Charges financières	17 804.79 €	3 012.79 €	20 817.58 €
67	Charges exceptionnelles	1 703.22 €	0	1 703.22 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 668.74 €	0	266 668.74 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 797 956.16 €

• Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2018	Titres émis	Produits rattachés	TOTAUX
013	Atténuations de charges	68 203.70 €	0	68 203.70 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 376.31 €	0	453 376.31 €
73	Impôts et taxes	2 937 831.78 €	0	2 937 831.78 €
74	Dotations, subventions et participations	652 127.31 €	0	652 127.31 €
75	Autres produits de gestion courante	42 989.72 €	0	42 989.72 €
77	Produits exceptionnels	34 956.53 €	0	34 956.53 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 756.92 €	0	17 756.92 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				4 207 242.27 €

• Résultat 2018 de fonctionnement

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	409 286.11 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	810 000.00 €
RESULTAT A AFFECTER	1 219 286.11 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement

• Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement 2018	Mandats émis
	Total des dépenses d'équipement	732 645.50 €
	Total dépenses financières (emprunts, participations)	111 160.28 €
40	Opérations d'ordre entre sections	17 756.92 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		861 562.70 €

• **Recettes d'investissement**

Chapitre	Recettes d'investissement 2018	Titre émis
13	Subventions d'investissement	277 358.09 €
10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	772 260.89 €
40	Amortissement des immobilisations	266 668.74 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 316 287.72 €

• **Résultat 2018 d'investissement**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	454 725.02 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2017	820 157.28 €
EXCEDENT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	1 274 882.30 €

• **Opérations d'investissement**

Opérations	Libellés	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2018
63	Services technique 12016	4 896.00 €	0.00 €
67	Développement durable	109 130.87 €	0.00 €
68	Voirie 2017	19 696.59 €	0.00 €
69	Espaces verts 2017	14 508.00 €	0.00 €
70	Requalification rue J.B. Martini	0.00 €	5 938.94 €
71	Bâtiments divers 2017	35 153.32 €	0.00 €
72	Extension restaurant scolaire	0.00 €	23 436.00 €
73	Voirie 2018	214 098.56 €	28 954.67 €
74	Accessibilité	0.00 €	7 824.00 €
75	Cimetière	16 923.58 €	25 900.80 €
76	Stades	6 718.49 €	340.48 €
77	Equipements/matériel services techniques	41 887.95 €	0.00 €
78	Espaces verts 2018	83 915.85 €	2 316.00 €
79	Economies d'énergie	23 955.79 €	0.00 €
80	Bâtiments divers 2018	59 760.50 €	73 454.34 €
	TOTAUX	630 645.50 €	168 165.23 €

A ces dépenses d'équipements, il convient d'ajouter la subvention versée à HBVS pour l'acquisition d'un terrain en vue de construire des logements sociaux (630 645.50 € + 102 000.00 € = 732 645.50 €)

Sous la présidence de Monsieur BRAYER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'année 2018.

2 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le Maire : Le compte de Gestion est conforme au compte Administratif et vie et versa.

M. GIRARDOT : Je voulais simplement dire que notre acquiescement ne porte que sur la valeur comptable mais ni pour les orientations, ni pour la manière de faire le budget.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3 – Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019

Il a été proposé au Conseil Municipal le maintien des taux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti et le taux de taxe sur le foncier non bâti à savoir :

. Taxe d'habitation :	10,67 %
(11.01% en 2014, 10,67% en 2015, 2016, 2017 et 2018)	
. Taxe sur Foncier bâti :	21,58 %
(21.58 % en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018)	
. Taxe sur Foncier non bâti:	30,26 %
(31.22% en 2014, 30.26% en 2015, 2016, 2017 et 2018)	

Les éléments communiqués par les services de la Trésorerie en matière de bases d'imposition 2019 seront diffusés ultérieurement.

M. GUILLOT : Dans ces lignes de taux de taxes, on aurait aimé voir la détaxation des terrains ou des exploitations qui sont en conversion agriculture biologique, cela aurait été un encouragement pour ceux qui veulent s'engager dans ce genre de conversion et un encouragement à un meilleur respect de la planète.

M. le Maire : Je me suis déjà exprimé sur le sujet de l'agriculture. Il faut encourager non pas l'agriculture biologique mais toute l'agriculture. L'agriculture dans son ensemble souffre : suicides, faibles revenus des

agriculteurs (entre 3 et 400 euros). Sur LIMAS, nous n'avons pas de demande dans ce sens. Je suis pour l'agriculture de proximité et il faut sauver les terres agricoles et notamment maraîchères. C'est le travail essentiellement de l'agglomération. A proximité des champs captants, l'agglomération a acheté de nombreux terrains et pourquoi pas, dans l'avenir, les réserver pour de l'agriculture biologique. Il faut défendre les agriculteurs et l'agriculture de proximité.

M. GUILOT : Effectivement, on pourrait ne pas s'en tenir uniquement à l'agriculture biologique mais développer l'agro-agriculture et l'agroforesterie et encourager les gens qui veulent se lancer dans ce sens. Ce serait un geste et ce serait presque anodin.

M. le Maire : La commune a des compétences mais pas celle de l'agriculture. La compétence de l'agriculture est une compétence de la région. Baisser les taxes serait une action mineure. Les taxes sur les terrains non bâtis sont faibles. Les baisser ne servirait pas à grand-chose. J'ai entendu vos propos mais cela aurait pu être discuté en commission « Finances » et cela pourrait conduire à des propositions au Conseil Municipal. Cependant, il n'y a pas d'enjeu financier. Aujourd'hui, il faut voter les taux. Je vous propose le maintien des taux. Depuis environ 2001 les taux n'ont pas augmenté et les taxes d'habitation et taxes foncières sur le bâti ont même diminué. Nous ferons des simulations pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux des taxes comme suit :

. Taxe d'habitation :	10,67 %
. Taxe sur Foncier bâti :	21,58 %
. Taxe sur Foncier non bâti :	30,26 %

4 – Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2018

La procédure de reprise anticipée des résultats a été instaurée par l'instruction budgétaire M14. Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2018

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2018 :	4 207 242.27 €
Dépenses de fonctionnement 2018 :	3 797 956.16 €
Résultat de l'exercice 2018 :	409 286.11 €
Résultat de l'exercice antérieur (2017) :	810 000.00 €

Résultat à affecter : 1 219 286.11 €

Investissement

Recettes d'investissement 2018 :	1 316 287.72 €
Dépenses d'investissement 2018 :	861 562.70 €

Résultat de l'exercice 2018 :	454 725.02 €
Résultat de l'exercice antérieur (2017) :	820 157.28 €
Solde d'exécution :	1 274 882.30 €
Solde des restes à réaliser (dépenses à venir) :	168 165.23 €

Il sera proposé au conseil municipal de reprendre les résultats de l'exercice 2018 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2019 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 1 219 286.11 € de la manière suivante :

- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 830 000,00 €.
- En investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 389 286,11 €

5- Vote du Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 est présenté avec la reprise des résultats 2018 et se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèveraient à **4 514 398.00 €**

- Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2018 + DM	BP 2019
013	Atténuations de charges	35 000.00 €	35 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	374 000.00 €	389 500.00 €
73	Impôts et taxes	2 756 000.00 €	2 678 262.00 €
74	Dotations, subventions et participations	540 364.00 €	538 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 500.00 €	42 000.00 €
77	Produits exceptionnels	29 600.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 636.00 €	1 636.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	810 000.00 €	830 000.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 587 100.00 €	4 514 398.00 €

Observations sur les recettes de fonctionnement :

Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, les régies animation/jeunesse, micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour enfants scolarisés à LIMAS, la refacturation à la CAVBS, le versement EDF pour panneaux solaires. Le restaurant scolaire connaît une hausse de sa fréquentation mais le centre de loisirs connaît une baisse.

Les Impôts et taxe regroupent les taxes locales, les attributions de compensation de la CAVBS, la redevance pour occupation du domaine public, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, la participation pour les contrats aidés (les contrats encore en cours vont prendre fin en début d'année), le fonds départemental de la taxe professionnelle, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation, les subventions de la CAF, les participations des communes de Gleizé et Villefranche pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire de LIMAS.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles, des mises en Fourrière.

Les produits exceptionnels regroupent des régularisations, des cessations d'immobilisation (reventes de matériel) et les remboursements par les assurances suite aux sinistres. En 2018, le montant prévu est important en raison de la revente d'un camion en parallèle d'un achat d'un nouveau camion plus adapté.

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2018 + DM	BP 2019
11	Charges à caractère général	1 116 113.42 €	1 174 147.25 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 860 600.00 €	1 931 100.00 €
14	Atténuations de produits	170 000.00 €	170 000.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 819.00 €	266 163.54 €
65	Autres charges de gestion courante	885 000.00 €	653 300.00 €
66	Charges financières	20 817.58 €	17 687.21 €
67	Charges exceptionnelles	1 750.00 €	2 000.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	300 000.00 €	300 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 587 100.00 €	4 514 398.00 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, les transports (piscine et centre de loisirs), les frais de déplacements, d'affranchissement, le nettoyage des locaux, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, l'instruction des permis de construire, ...

Les atténuations de produits regroupent les prélèvements au titre de la loi SRU et la pénalité pour carence en logements sociaux.

Les opérations d'ordre de transferts entre section correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des achats.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER, CCAB, SICSSV...), la subvention au CCAS...

Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus).

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèveraient à **2 446 768.36 €**

- Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2018 + DM	BP 2019
Excédent d'investissement reporté	652 729,95 €	454 725,02 €
Solde investissement	167 427,33 €	820 157,28 €
Dotation d'amortissement	232 819,00 €	266 163,54 €
Fonds compensation de la TVA	107 356,71 €	99 999,41 €
CAVBS	86 437,00 €	86 437,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	457 437,01 €	389 286,11 €
Emprunts	- €	330 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 704 207,00 €	2 446 768.36 €

- **Dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement	BP 2018 + DM	BP 2019
Emboursement des emprunts	106 352,59 €	106 613,22 €
Restes à réaliser au 31.12 de l'année N-1	187 554,79 €	168 165,23 €
Opérations d'ordre	1 636,00 €	1 636,00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	1 308 663,62 €	2 070 353,91 €
Dépenses imprévues d'investissement	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 704 207,00 €	2 446 768,36 €

- **Détail des restes à réaliser**

Opérations	Libellés	Détails	Montants	
70	Requalification rue J.B. Martini			5 938,94 €
		Dissimulation de l'artère Orange	1 768,94 €	
		Etudes	4 170,00 €	
72	Extension restaurant scolaire			23 436,00 €
		Plan topographique	10 080,00 €	
		Etude faisabilité	13 356,00 €	
73	Voirie 2018			28 954,67 €
		Maîtrise d'œuvre	540,01 €	
		Mises aux normes	575,72 €	
		Aménagement terre-plein et rond-point enrobé rouge	2 787,00 €	
		Signalisation rue Vermorel	3 138,00 €	
		Poteau incendie rue du Forest	2 366,70 €	
		Pose panneaux "priorité à droite" centre bourg	8 328,20 €	
		Création passage piéton en enrobé et marquage	11 219,04 €	
74	Accessibilité			7 824,00 €
		Ascenseur maison des associations	3 576,00 €	
		Main courante escalier médiathèque	2 016,00 €	
		Main courant sous-sol salle des fêtes	744,00 €	
		Main courante escalier extérieur école élémentaire	1 488,00 €	
75	Cimetière			25 900,80 €
		Réfection murs du cimetière	25 900,80 €	
76	Stades			340,48 €
		Protection Wifi stade Jean Thevenet	340,48 €	

78	Espaces verts 2018			2 316,00 €
		Agencement espaces verts vers gymnase	2 316,00 €	
80	Bâtiments divers 2018			73 454,34 €
		Travaux sur aire de jeux école maternelle et salle des fêtes	29 856,00 €	
		Réfection aire de jeux salle des fêtes	4 872,00 €	
		Réfection aire de jeux école maternelle	1 917,60 €	
		Réfection sol toboggan école maternelle	5 569,20 €	
		Systèmes alarmes divers bâtiments	29 919,54 €	
		Cartes lecteurs médiathèque	780,00 €	
		Vestiaires de la microcrèche	540,00 €	
TOTAL RESTES A REALISER AU 31/12/2018				168 165,23 €

- Détail des nouvelles opérations d'investissement

Opération	Libellé	détail	montant	
70	Requalification rue J.B. Martini			560 000,00 €
		Travaux	560 000,00 €	
72	Extension restaurant scolaire			780 000,00 €
		Travaux	780 000,00 €	
74	Accessibilité			15 000,00 €
		Panneaux de jalonnement	5 000,00 €	
		Accessibilité toilettes stade J. Thevenet	10 000,00 €	
75	Cimetière			24 000,00 €
		Réfection mur	19 000,00 €	
		Plantations	5 000,00 €	
76	Stades			10 000,00 €
		Travaux divers	10 000,00 €	
77	Equipement matériel voirie			20 000,00 €
		Karcher	2 000,00 €	
		Divers	18 000,00 €	
79	Economies d'énergie			77 400,00 €
		Remplacement chaudière école élémentaire	45 400,00 €	
		Travaux d'éclairage	2 000,00 €	
		Travaux d'amélioration de la régulation du chauffage de la médiathèque et de la maison des associations	30 000,00 €	
81	Voirie 2019			68 632,00 €
		Mises aux normes poteaux incendie	28 632,00 €	

		Travaux de voirie 2019	40 000,00 €	
82	Aménagement espaces verts			75 000,00 €
		Réaménagement parc Guillermet - Phase 2	45 000,00 €	
		Mobilier urbain	30 000,00 €	
83	Hangar service technique			304 000,00 €
		Frais d'études	4 000,00 €	
		Travaux	300 000,00 €	
84	Travaux bâtiments divers 2019			136 321.91 €
		Informatique	10 000,00 €	
		Travaux divers	91 321.91 €	
		Mises aux normes électriques	15 000,00 €	
		Travaux de peinture préau école	20 000,00 €	
TOTAL NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2019				2 070 353.91 €

M. le Maire : En ce qui concerne les travaux, il y a une importante augmentation des dépenses d'investissements prévues pour 2019 par rapport à celles de 2018. En 2018, les dépenses pour les travaux de la rue J.B. Martini et pour l'extension du restaurant scolaire étaient des dépenses d'études. Les travaux figurent au programme d'investissements 2019. La commission des « Finances » a donné un avis favorable sur ce programme et une présentation détaillée a été faite à l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une commission générale.

M. AGATHOCLEOUS : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous avons pris connaissance des investissements que vous proposez dans le budget 2019. Nous constatons encore une fois que ce budget s'inscrit dans une vision purement gestionnaire sans prendre en considération l'ampleur des enjeux qui se profilent devant nous, en matière de solidarité, d'environnement et de fonctionnement démocratique. Il est donc urgent de faire des choix politiques forts qui vont dans ce sens. C'est précisément ce qui manque dans votre budget primitif. Les mouvements populaires que nous connaissons depuis novembre montrent à quel point la situation économique est devenue précaire pour un grand nombre de nos concitoyens, y compris à LIMAS. Nous avons déjà fait certaines propositions lors du débat d'orientation budgétaire, par exemple, l'instauration de tarifs en fonction du quotient familial pour la cantine ou le centre de loisirs. Vous n'en avez pris aucune en compte. L'écologie est quasiment absente des investissements envisagés. Le remplacement de la chaudière à l'école élémentaire ou l'amélioration de la régulation du chauffage de la médiathèque et de la maison des associations sont des mesures qui vont dans le bon sens mais sont largement insuffisantes au regard des immenses enjeux de l'environnement et des attentes de nos concitoyens. En ce qui concerne l'habitat, nous constatons qu'il n'y a pas de politique en matière d'économies d'énergies. La commune de LIMAS pourrait par exemple, envisager des aides et des accompagnements pour les résidences privées. L'ADEME apporte des aides pour des réalisations exemplaires. Nous avons proposé, lors du débat

d'orientation budgétaire, que la commune et H.B.V.S. s'engagent à construire les prochains logements sociaux sur LIMAS en ayant l'objectif la neutralité en matière d'émission de gaz à effet de serre. Cette mesure est également absente du budget. Concernant la restauration scolaire et l'agriculture, il n'y a pas la volonté de repas bio à la cantine. Certaines communes l'ont fait et cela ne coûte pas plus cher. Pas de menu sans protéine animale au restaurant scolaire. Pas d'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les parcelles converties au bio. Pas de financement pour une étude pour un territoire communal sans pesticide et une production agricole coopérative. Concernant la voirie et la mobilité, il n'y a pas de mesure qui consiste à donner la priorité aux aménagements piétons et cyclistes. La situation particulière d'encombrement dangereux des abords de l'école nécessiterait de prompts changements. Pas d'établissement d'une prime sur la commune pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique de ville. Ces mesures, comme d'autres, nous les avons déjà proposées. Aucune n'a été prise en compte. De plus, les deux plus grands travaux et les plus coûteux prévus pour 2019, à savoir, l'aménagement de la rue Martini et l'agrandissement du restaurant scolaire nous posent problèmes. Concernant l'aménagement de la rue Martini, « A l'écoute de Limas » a proposé certaines améliorations, notamment en matière de sécurité mais vous n'avez pas voulu les entendre. Quant à l'agrandissement du restaurant scolaire, ce projet est sorti de votre chapeau au dernier moment, sans aucun débat au Conseil Municipal et visiblement sans préparation. Quant à la réunion du 19 mars, soit la semaine dernière, elle consistait à ne poser que des questions techniques, d'ailleurs, les réponses montraient effectivement la non préparation du projet. Concernant le hangar pour le service technique, pourquoi la commune ne pense-t-elle pas à son équipement actuel ou futur, avec des panneaux photovoltaïques. Dans ses vœux 2019, lors de l'assemblée annuelle du SYDER, son président, M. VIDAL, a bien fait les liens entre les enjeux mondiaux climatiques et la révolution énergétique en cours. Localement, citant les territoires à énergies positives ou les centrales villageoises. Quand ces considérations arriveront-elles à LIMAS ? Enfin, nous pensons que pour un fonctionnement démocratique de la commune, il faut impliquer davantage les habitants dans l'élaboration du budget et les consulter en amont des grandes décisions. Ce n'est pas le cas à LIMAS. Au vu de ces carences, nous, groupe d'opposition « A l'écoute de LIMAS », ne votons pas le budget 2019.

M. le Maire : Je constate que vous êtes très généreux avec l'argent des autres. Il aurait fallu voter les taux après votre intervention. Compte tenu de toutes les propositions que vous avez faites, c'est de 10% à 15% qu'il faudrait augmenter les taux. Une commission générale a eu lieu pour la présentation des travaux à tous les conseillers municipaux. Vous étiez le seul de l'opposition à être présent. Quant à dire que ce n'est pas préparé, c'est un manque de respect pour moi mais aussi pour le personnel. Tout le personnel et notamment les services techniques ont travaillé sur ce projet. Une équipe pluridisciplinaire a été constituée. Nous essayons de vous donner le maximum d'informations. Lorsqu'on vous associe, sur 3 conseillers, un seul vient. Lors de la commission des finances, personne ne prend la parole. Je n'ai pas compris votre intervention sur le hangar et les panneaux photovoltaïques. Pour les autres sujets, ce sont des propos que nous connaissons et qui sont répétitifs. En matière de solidarité, nous avons proposé d'augmenter la subvention versée au CCAS. Nous ne refusons jamais lorsqu'il y a une demande d'aide, nous sommes toujours solidaires des personnes les plus démunies. Je ne vois pas ce que vous pouvez nous reprocher de ne pas faire en matière de solidarité.

M. AGATHOCLEOUS : Concernant le projet d'agrandissement du restaurant scolaire, vous nous présentez ce projet et j'ai compris que même les conseillers de la majorité n'étaient pas au courant. Ce projet d'un montant d'environ 700 000 € nous est présenté 3 ou 4 jours avant le vote du budget. Vous ne nous associez pas, vous nous présentez ce projet déjà ficelé.

M. le Maire : Ce n'est pas une élue qui vous a présenté le projet, c'est une employée des services techniques qui a travaillé pour vous présenter quelques choses de la façon la plus claire possible. Je vous le redis, nous avons travaillé avec une équipe pluridisciplinaire. Je ne sais pas ce que vous attendez comme présentation. De plus, je ne vous permets pas de parler au nom de la majorité. J'ai eu des félicitations sur le travail fait et sur la présentation faite par Madame LUCAS.

M. GIRARDOT : Vous présentez un montant d'investissement de plus de 2 millions d'euros mais il y avait déjà 560 000 € pour la rue Martini en 2018. En commission « Finances », vous avez parlé de l'agrandissement du restaurant scolaire et d'une salle de réunion en dessous. Cette salle de réunions est conditionnée par une étude de sol. Le projet n'est donc pas étudié.

M. le Maire : Vous faites votre travail d'opposition mais la majorité est adulte et sait prendre les décisions qu'il faut prendre. M. AGATHOCLEOUS disait que nous ne faisons rien au niveau du développement durable. Il y a 2 jours, a eu lieu une réunion sur le « zéro pesticide » à laquelle, M. AGATHOCLEOUS, vous n'étiez pas présent, et au cours de laquelle l'action de LIMAS a été vantée. Aujourd'hui, non seulement la commune est à « zéro pesticide » mais nous travaillons sur l'évolution du développement durable. Tout est acceptable tant qu'on ne va pas chercher dans la poche du contribuable.

M. GIRARDOT : A propos des panneaux photovoltaïques, M. WADBLED ne me contredira pas puisqu'il était à l'assemblée générale du SYDER. M. VIDAL, président, pendant ses vœux pour 2019, a cité les enjeux du climat et de l'énergie. J'ai repris ses mots. Il a employé le mot de « révolutions » concernant la distribution de l'électricité et les enjeux qu'il y a, notamment quand des territoires, dans le Rhône, ont pour objectifs d'être des territoires à énergie positive, quand des citoyens des communes construisent des centrales solaires villageoises, il dit que ce sont les enjeux de demain. Nous aimerions que nous, à LIMAS, nous nous interroguions, que notre commune s'interroge, que futur hangar pour stocker le sel, ce qui est une bonne chose, puisse être organisé de manière à ce que, dans le futur puissent être installés des panneaux photovoltaïques, que le toit ne soit pas orienté au nord, par exemple.

M. le Maire : Vous parlez du SYDER, bien évidemment, c'est un syndicat d'électricité et il prêche pour ses chapelles. En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, j'ai la même inquiétude que vous aviez sur les voitures électriques. Les panneaux photovoltaïques sont fabriqués majoritairement en Chine. Nous ne savons pas comment nous allons les recycler. Aujourd'hui, qui paie ? Ce sont les consommateurs. L'électricité est vendue moins chère qu'elle est achetée.

M. GIRARDOT : C'est moins cher que le nucléaire. Tout est subventionné.

M. le Maire : Non ce n'est pas vrai, mais c'est un autre débat. Aujourd'hui, nous avons 150 m² de panneaux installés sur le toit de l'école.

Mme PARIOT : Actuellement, le photovoltaïque se fait sur de l'autoconsommation et autour du hangar, dans le lieu où il sera implanté, il n'y a pas de besoin. S'il y avait des panneaux à faire installer, ce serait sur d'autres bâtiments plutôt que sur ce bâtiment dont la surface ne sera pas suffisante pour être rentable. J'étais également assez surprise de votre réaction. Quand on vous amène un projet « tout ficelé » comme vous dites et sans débat, comme l'extension du restaurant scolaire, vous dites que le projet « sort du chapeau » et quand on vous propose une possibilité de salle de réunions en dessous en vous disant qu'il y a des études qui seront faites et qu'on verra si c'est possible, vous dites que « ce n'est pas assez ficelé ». Je suis surprise de votre mode de réflexion.

M. le Maire : Je reviens sur les logements sociaux que nous avons subventionnés car nous y étions obligés mais nous n'avons pas subventionné sans négocier avec HBVS. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les contraintes que peuvent avoir les bailleurs sociaux pour leurs constructions sont drastiques et notamment en économies d'énergie. Qui paie ? c'est le locataire.

M. AGATHOCLEOUS : Nous, opposition, n'avons pas la même position que vous, majorité. Cela veut dire que lorsqu'on évoque par exemple, l'agrandissement du restaurant scolaire ou la salle de réunions, vous dites que le personnel a bien travaillé etc... Vous, vous le savez, mais nous, non.

M. GIRIN : Dans la majorité, nous travaillons, pas tous de la même façon car il y a des adjoints, des conseillers délégués. Nous nous réunissons au minimum une fois par semaine et nous travaillons. Ce projet, nous ne l'avons pas découvert. Nous faisons confiance aux professionnels car nous ne sommes pas architectes. L'impulsion est donnée par le Maire mais il écoute ses conseillers et les projets se construisent ensemble. Nous travaillons et nous ne faisons pas « rien ».

M. DEVILLE : J'ai entendu des propos par rapport au bio au restaurant scolaire. Je m'inscris en faux contre ces propos. Je voulais rappeler ici que nous avons une obligation de 20% de bio, ce qui est respecté par notre prestataire.

M. le Maire : Le restaurant scolaire a de plus en plus de succès. Nous constatons une augmentation des rationnaires et ce n'est pas le prix qui freine. Pour ceux qui ont des difficultés, il y a le CCAS et il répond toujours aux demandes qui sont faites. L'augmentation considérable. Vous pouvez questionner les parents, tout le monde est satisfait des menus proposés et de la qualité du restaurant. C'est ce qui nous a amenés à réfléchir sur cette extension et à vous la proposer. L'augmentation est également due à l'augmentation de la population, à moyen terme aussi la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans. Une équipe pluridisciplinaire a travaillé, les services ont travaillé, nous avons un architecte.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité (24 voix POUR et 3 voix CONTRE) le budget primitif 2019 tel que défini ci-dessus.

6 – Attribution des subventions pour l'exercice 2019

Il a été proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2019, les subventions suivantes :

- a) Subvention au C.C.A.S. : 17 000.00 €

b) Subventions aux associations (Voir tableau en annexe) : 31 335.00 €

M. BRAYER : Pas de grand changement. La subvention au CCAS passe de 16 000 € à 17 000 €. Les subventions pour les écoles sont liées au nombre d'élèves.

M. le Maire : A la demande de M. GIRARDOT lors de la commission Finances, le terme « voyage scolaire » a été modifié en « classe transplantée » pour une meilleure compréhension. Chaque année, les élèves de CM2, partent plusieurs jours, toujours dans le cadre de l'éducation, avec des organismes agréés. On peut appeler cela « classe verte », « de découverte ». Ils ont fait de l'astronomie, les volcans... Il était nécessaire de le préciser puisque la somme s'élève à plus de 14 000 €.

M. GIRARDOT : Concernant les « classes transplantées », c'est une très bonne chose.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2019, les subventions citées ci-dessus.

7 - Contribution au SYDER pour l'exercice 2019

Lors du vote du budget 2019 le Conseil Municipal a décidé l'inscription budgétaire de la participation au SYDER qui s'élève à **445 510.25 € pour l'année 2019.**

L'article 5212-20 du Code général des collectivités territoriales prévoit cependant que le Conseil municipal doit être obligatoirement consulté dans le délai de quarante jours à compter de l'information communiquée concernant la contribution définitive de la Commune.

Cette information a été donnée par courrier du 13 février 2019.

Il a donc demandé au Conseil Municipal de confirmer sa décision adoptée lors du vote du budget 2019 en décidant la budgétisation de la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2019.

M. le Maire : Nous pourrions fiscaliser. Cela augmenterait nos ressources pour éventuellement financer des projets proposés par l'opposition. Avant, cette dépense était fiscalisée puis nous avons décidé de la budgétiser. Cela représente une économie d'environ 3% sur les 3 taxes. Nous avons toujours la possibilité de fiscaliser.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confirmer sa décision adoptée lors du vote du budget 2019 en décidant la budgétisation de la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2019.

8 – Demandes de subventions pour l'agrandissement du restaurant scolaire

L'agrandissement du restaurant scolaire figure dans les dépenses d'investissements inscrites au budget 2019 qui a été voté par le Conseil Municipal.

Postes Bilan	Montant en € H.T.
<u>1 . Travaux</u>	
* Marchés de travaux	510 000,00 €
* Divers	5 000,00 €
* Aléas	25 500,00 €
<u>2 . Honoraires</u>	
* Honoraires de l'équipe d'ingénierie	56 100,00 €
* Honoraires du CSPS	2 550,00 €
* Honoraires Bureau de contrôle	2 550,00 €
* Honoraires divers (géomètre...)	5 000,00 €
* Etude de sol	5 000,00 €
* Divers	3 000,00 €
<u>3 . Autres prestations</u>	
* Frais de reproduction	2 000,00 €
* Frais de publicité	1 500,00 €
* Assurance Tout Risque chantier	1 275,00 €
* Assurance Dommage Ouvrage	10 200,00 €
Montant des dépenses à engager par le mandataire	629 675,00 €
<u>4 . Rémunération mandataire</u>	18 890,00 €
<u>Total des dépenses</u>	648 565,00 € H.T.

Le montant des dépenses est évalué à :

Montant H.T. : 648 565.00 €

Montant T.T.C : 778 278.00 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

M. le Maire : Les demandes vont être faites mais nous n'avons pas la certitude d'obtenir ces subventions.

M. AGATHOCLEOUS : Nous sommes favorables au projet d'agrandissement du restaurant scolaire qui a toute son utilité et bien sûr aux demandes de subventions. C'est une bonne idée mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthode.

8.1 - Demande de subvention à l'Etat

Au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), le montant maximum subventionnable est de 475 000 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux (DETR), une aide de l'Etat d'un montant de 190 000 € correspondant à 40% de

475 000 € pour la réalisation de cet agrandissement du restaurant scolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

8.2 – Demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une aide de la région d'un montant de 129 713 € correspondant à 20% du montant des travaux soit 648 565 € H.T. pour la réalisation de cet agrandissement du restaurant scolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

8.3 – Demande de subvention au Département

Le Département du Rhône soutient financièrement les investissements réalisés par les communes ou leurs groupements, grâce à son dispositif de partenariat territorial.

Montant total H.T. des travaux :	648 565.00 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR)	190 000.00 €
Subvention sollicitée auprès de la Région :	129 713.00 €
A charge de la commune après déduction de ces 2 subventions :	328 852.00 €
Montant de l'aide demandée au Département : 50% de 328 852.00 €, soit	164 426.00 €

Dans le cadre du partenariat territorial, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter auprès du Département une subvention pour l'agrandissement du restaurant scolaire d'un montant de 164 426.00 € correspondant à 50% du reste à charge de la commune (déduction fait des subventions de l'Etat et de la Région), soit 50% de 328 852.00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

B - PERSONNEL

Modification d'une délibération concernant la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

Lors de sa séance du 15 février 2016, le Conseil Municipal a accepté la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) applicable au 1^{er} mars 2016.

Dans cette délibération, était mentionné :

4) Règles de cumul du R.I.F.S.E.E.P.

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

L'I.F.S.E. est cependant cumulable avec :

- ***La NBI***
- ***La prime annuelle actuelle***
- ***Les astreintes***

- **Les heures supplémentaires**
- **Le supplément familial de traitement**
- **Les primes pour élections**
- **Les indemnités de régisseurs**

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé à M. le Maire un courrier en date du 1^{er} mars 2019 pour lui indiquer que le RIFSEEP et l'indemnité de régisseur que touche certains agents chargés d'encaisser des sommes directement auprès des usagers en lieu et place du trésor public, sont incompatibles.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la modification des règles de cumul du RIFSEEP comme suit :

4) Règles de cumul du R.I.F.S.E.E.P.

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

L'I.F.S.E. est cependant cumulable avec :

- **La NBI**
- **La prime annuelle actuelle**
- **Les astreintes**
- **Les heures supplémentaires**
- **Le supplément familial de traitement**
- **Les primes pour élections**

C - AFFAIRES GENERALES

Délimitation modificative du domaine public autoroutier concédé

Dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A6 sur le tronçon sis dans le département du Rhône, M. le Maire :

- informe que la société des autoroutes APRR a chargé le cabinet de géomètres experts GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A6 sur le territoire de la commune de LIMAS,
- présente, pour avis, le plan projet de délimitation des voies de communication rétablies sur la commune de LIMAS.

Le plan de DPAC consiste à représenter les remises foncières devant être régularisées à l'issue de la construction de l'autoroute.

L'obligation de délimiter le DPAC est imposée par le contrat de concession (Décret en Conseil d'Etat du 21 août 2015 approuvant la 12^{ème} convention ainsi que les cahiers des charges annexés), et la procédure d'établissement des plans est précisée par la Directive du Ministère de l'Equipement en date du 13 avril 1976, relative à la Domanialité des terrains acquis dans le cadre de la construction des autoroutes.

Les dossiers de délimitation du DPAC sont envoyés au Ministère des Transports, autorité tutelle des autoroutes, dans le but qu'ils soient approuvés par Décision Ministérielle en y joignant, entre autres, l'accord des collectivités pour la remise des voies rétablies.

La remise des voies déviées fera l'objet d'un acte administratif à titre gratuit et les frais de transfert seront à la charge du concessionnaire

Au regard des directives ministérielles relatives à la remise d'ouvrages aux collectivités en date du 02 mai 1974 et du 13 avril 1976, celles-ci stipulent que la collectivité gestionnaire de la voie rétablie se charge de l'entretien de la voie et de ses accessoires indispensables (talus, fossés, accotements...).

M. le Maire : Le domaine autoroutier, à sa création avait besoin de voies parallèles. Sur LIMAS c'est la voie Romaine à l'Ouest et une voie sans nom à l'Est qui longent l'autoroute. Aujourd'hui, la SAPRR veut nous rétrocéder ces deux voies, sachant qu'on les entretient déjà. Je trouve que ce serait bien que ces voies rentrent dans le domaine communal.

M. GUILLOT : Il est indiqué que les frais incomberont à la SAPRR alors que nous entretenons les voies.

M. le Maire : Il s'agit des frais administratifs, de notaire résultant de cette rétrocession.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de :

- donner un avis FAVORABLE sur la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A6 sur le tronçon qui traverse le territoire de la commune de LIMAS, telle qu'elle figure au plan projet,
- noter que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

D - ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation présentée par la SAS SOFRADIM PRODUCTION en vue d'exploiter une unité de conception et fabrication de prothèses médicales à TREVOUX

La SAS SOFRADIM PRODUCTION est implantée en zone industrielle de Trévoux sur un tènement de 3ha environ.

Elle a pour activité la fabrication et la commercialisation d'implants chirurgicaux de renfort pour le traitement des hernies, des éventrations et de l'incontinence urinaire.

Le site a été autorisé par arrêté préfectoral du 4 avril 2008.

Depuis cette date, le site a notablement évolué (construction de nouveaux bâtiments) et l'entreprise SOFRADIM PRODUCTION a déposé un nouveau dossier de demande d'autorisation environnemental, dans le cadre de la régularisation administrative de sa situation.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 4 mars 2019 à 9h00 au vendredi 5 avril 2019 à 18h00 :

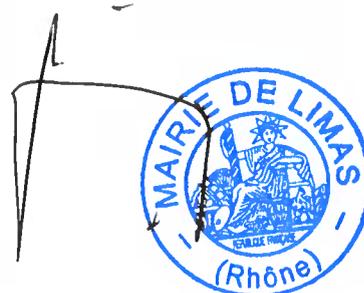
- en mairie de Trévoux aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>,

- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la Préfecture de l'Ain.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'émettre un avis FAVORABLE sur ce dossier.

Séance levée à 21 heures

Michel THIEN
Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2019

ASSOCIATION	Rappel ANNEE 2018	ANNEE 2019	commentaires sur 2019
Centre Communal d'Action Sociale de LIMAS	16 000,00 €	17 000,00 €	
Association des Familles de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Association de Fil en Aiguille de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Société de Chasse de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Boule Joyeuse de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Atelier d'Arts Plastiques de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Club de l'Amitié de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Association Intersports LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Les Apprentis Comédiens – LIMAS	100,00 €	100,00 €	
La Rose Noire	100,00 €	100,00 €	
Chorale LIMAS'SONG	100,00 €	100,00 €	
Limas Country Club	100,00 €	100,00 €	
Moto club beaujolais	100,00 €	100,00 €	
TEAM RAID BULLES	100,00 €	-	€
Club Pyramide	100,00 €	100,00 €	
Sortons les mains	100,00 €	100,00 €	
Questions pour un champion	100,00 €	100,00 €	
Amicale des Employés Municipaux	458,00 €	458,00 €	
arbre de Noël + médailles du travail	1 270,00 €	1 574,00 €	
Sou des Ecoles de LIMAS	100,00 €	100,00 €	
Monde Combattant de LIMAS	300,00 €	300,00 €	
A.S LIMAS – Section Foot-Ball	3 050,00 €	3 050,00 €	
A.S LIMAS – Section Hand-Ball	2 000,00 €	2 000,00 €	
Association de Gestion des Institus de Villefranhceet sa Région (AGIVR)	500,00 €	500,00 €	
L'Oasis – GLEIZE	200,00 €	200,00 €	
Délégation Départementale de l'Education Nationale	80,00 €	80,00 €	
Chambre des Métiers du Rhône	400,00 €	400,00 €	
Secours Catholique – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €	
Secours Populaire – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €	
La Prévention Routière – LYON	80,00 €	80,00 €	
Résidence Albert Dubure (Portage repas à domicile)	200,00 €	200,00 €	
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Villefranche	200,00 €	200,00 €	
Handisport Villefranche- Beaujolais	200,00 €	200,00 €	
Coopérative scolaire école primaire			
. Classe transplantée élèves de CM 2	12 402,50 €	14 357,00 €	73 élèves
. sorties scolaires élèves CP au CM1 (7,62€)	1 936,00 €	1 920,00 €	252 élèves
. Transport sortie scolaire CP	920,00 €		
Coopérative scolaire école maternelle			
. sorties scolaires 7,62€	1 258,00 €	1 318,00 €	173 élèves
Aide à Domicile de Villefranche (AMASIE)	-	1 000,00 €	
Maison familiale de CHARENTAY		100,00 €	1 élève

Maison Familiale Rurale de ST Romain de Popey	- €	100,00 €	1 élève
Maison familiale rurale de BALAN	- €	100,00 €	1 élève
Maison Familiale COUBLEVIE		100,00 €	1 élève
Maison Familiale Rurale de la Dombes (Montluel)	100,00 €		
Maison Familiale Rurale LA PALMA L'ARBRESLE	200,00 €	200,00 €	2 élèves
Maison Familiale Rurale de VILLIE MORGON	100,00 €		
BTP CFA Ain BOURG EN BRESSE	100,00 €	100,00 €	1 élève
RASED (1 €/élève pour le fonctionnement)	473,00 €	498,00 €	498 élèves
TOTAL	44 827,50 €	48 335,00 €	

1000 € à
AMASIE en
cours d'année
45 827,50 €